



*Communiqué de presse de la SSEA Société suisse d'économie alpestre**

Berne, le 24 juin 2026

Sécheresse – la situation s'aggrave aussi dans les alpages

La situation météorologique de ces dernières semaines pourrait très bientôt entraîner des pénuries d'eau et de pâture sur certains alpages. La Société suisse d'économie alpestre (SSEA) appelle les alpages concernés à préparer suffisamment tôt des mesures d'urgence. Quant aux alpages disposant de réserves, ils sont invités à proposer les places d'estivages encore libres sur la plate-forme de placement de bétail – une mesure qui contribuera à désamorcer la situation pour les exploitations fortement touchées en vallée. Les périodes de sécheresse mettent à l'épreuve l'approvisionnement en eau d'un nombre croissant d'alpages. Les propriétaires d'alpages sont instamment priés de repenser l'infrastructure d'approvisionnement en eau.

L'été caniculaire n'épargne pas la Suisse – des températures extrêmes et aucune perspective de précipitations généralisées à moyen terme. Les alpages n'en sont pas épargnés. Dans de nombreuses régions, en particulier dans l'arc jurassien, l'Oberland bernois et le Valais, les pénuries d'eau et de pâture menacent. Les réserves d'eau incomplètes en début de saison sont un facteur d'aggravation supplémentaire. La faible couverture neigeuse en fin d'hiver en est la cause.

Préparer des mesures d'urgence bien à l'avance

Les exploitations d'alpage qui dépendent d'un approvisionnement par hélicoptère ne devraient pas attendre le dernier moment pour prendre contact avec les services de conseil pour les alpages ou leur section cantonale de la SSEA, ou encore auprès de l'autorité compétente (en principe l'administration communale). Dans le cadre des possibilités d'appui d'activités civiles avec des moyens militaires (OACM, SR 513.74) ou de l'aide en cas de catastrophe, l'armée peut, dans certaines conditions, effectuer des vols d'approvisionnement en eau. Il faut toutefois compter avec un délai d'intervention, en raison des nécessaires clarifications préalables.

S'il s'avère que, la charge en bétail pourrait descendre en dessous de 75% de la normale usuelle, la SSEA recommande de s'adresser suffisamment tôt au service cantonal compétent pour les paiements directs et d'y déposer une demande afin d'éviter une diminution des prestations. Dès lors que la charge minimale en bétail n'est pas atteinte pour des raisons de sécheresse, il s'agit là d'un cas de force majeure. En conséquence, les cantons sont habilités à accepter les demandes de dérogation. Par ailleurs, le calculateur UGB d'Agate constitue une aide précieuse pour évaluer la charge usuelle à laquelle on doit s'attendre (rubrique: Préviation de la charge en bétail).

Proposer l'accueil à l'alpage sur la plate-forme de placement de bétail

Dans certaines régions, les exploitations à l'année sont plus touchées encore par la sécheresse que les alpages. C'est pourquoi la SSEA appelle les exploitations d'alpage qui disposent de place en réserves et de suffisamment d'eau d'abreuvement et de pâture à proposer l'accueil d'animaux sur [la plate-forme de placement de bétail](#) de «zalp».

Repenser l'approvisionnement en eau des alpages

La SSEA prie instamment les exploitants et les propriétaires à revoir le système d'approvisionnement en eau de leurs alpages. Les épisodes de sécheresse des dernières années nous ont montré que même les régions alpines traditionnellement pluvieuses pouvaient être confrontées à une pénurie d'eau. Des données fiables sont indispensables pour pouvoir planifier judicieusement les investissements et éviter des mesures correctives coûteuses. Effectuer un relevé systématique des ressources en eau disponibles fait partie de la solution. Cela comprend notamment une observation sérieuse sur une période de deux ou trois années, accompagnée d'un relevé régulier des débits de source et autres ressources en eau, ainsi que des cours d'eau récepteurs. Pour déterminer le débit des sources, le groupe de travail «*Gestion de l'eau en zone d'estivage*» du [Forum pour une gestion durable de l'eau dans l'agriculture](#) propose une [fiche technique](#) simple à appliquer.

Pour tous renseignements:

Philippe Rosat, Vice-président de la SSEA, tél. 079 658 06 44

Selina Droz, gérante, tél. 079 210 71 87

*Les régions d'estivage correspondent à un tiers de la surface agricole utile de la Suisse, soit 11% du territoire national. Plus de 800'000 animaux valorisent ces prairies naturelles, durant la période estivale. Les 6'600 exploitations d'alpage produisent, chaque année, environ 5'500 tonnes de fromage d'alpage.

La **Société suisse d'économie alpestre (SSEA)** constitue l'organisation faîtière de l'économie alpestre. Elle défend les intérêts de ses membres et promeut une exploitation durable des zones d'estivages, auprès des milieux politiques et de la société. Elle encourage la mise en réseau, les échanges d'informations et de connaissances, liées à l'économie alpestre, tant au niveau national qu'international. Elle soutient aussi les exploitations d'estivage dans leurs démarches, afin d'améliorer la valorisation, la qualité et les ventes de leurs produits. Informations complémentaires : economiealpestre.ch